

Quant à nous, les renards, on recommence à nous dire porteurs de maladies pour mieux nous livrer aux chasseurs (qui ne supportent pas qu'on croque ne fut-ce qu'une toute petite partie de leur gibier)! En réalité, je mange surtout des mulots, et le blaireau se nourrit essentiellement de vers de terre, insectes, mollusques, micro-mammifères, fruits et tubercules.

À Champs sur Marne, des habitants, inquiets de nos sorties nocturnes, ont demandé à la mairie, que des piégeurs éradiquent toute présence de « nuisibles » dans la commune. À quand notre tour à Éragny sur Oise ?

La Ligue ROC, Ancienne Ligue des opposants à la chasse, présidée par Hubert Reeves, cherche bien à nous défendre<sup>3</sup>. En vain. Si la chasse à courre au renard est interdite en Grande Bretagne, si le blaireau est protégé en Grande-Bretagne, Italie, Irlande, Espagne, Grèce, Belgique, Pays-Bas et au Luxembourg, ce n'est pas le cas pas en France.

L'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages<sup>4</sup>) et le RAC<sup>5</sup> (Rassemblement Anti Chasse) tirent la sonnette d'alarme à l'heure où un bilan préoccupant sur la biodiversité française a été dressé à l'occasion du Grenelle de l'Environnement.

Rien n'y fait. Le déterrage est légal. Le blaireau est une espèce gibier et non nuisible en France. Sa chasse est donc autorisée par tir (au fusil) et par vénerie (chasse sous terre). La période d'exercice du déterrage débute le 15 septembre et s'achève le 15 janvier. Néanmoins, le préfet peut autoriser la vénerie du blaireau pour une période complémentaire à partir du 15 mai jusqu'au 15 septembre. En conclusion, le blaireau peut faire l'objet de destruction *légale* presque toute l'année.

Je suis classé « nuisible » partout en France ou à peu près. Le terme nuisible, appliqué à la faune sauvage, a une signification très précise. Il s'agit des espèces qui figurent sur la liste nationale fixée par le décret N° 8-940 du 30 septembre 1988. Tous les scientifiques ont banni le terme «nuisible» de leur vocabulaire. La biologie, l'éthologie (étude du comportement animal), l'écologie l'ont prouvé : chaque espèce a sa place et un rôle au sein de l'éco-système et des équilibres naturels. Et pourtant, on me tire, on me piège, on me déterre.

La France parle d'écologie mais ne change rien à ses pratiques moyennageuses. Moi, Goupil, j'ai peur ! Ce n'est pas ma faute si je suis un carnivore, et je mange d'ailleurs beaucoup moins de viande que les omnivores ! Si je n'ai pas d'amis et de défenseurs parmi les hommes<sup>6</sup>, on me fera disparaître comme l'ours, le loup, ou le lynx. Au secours !

---

<sup>3</sup> La LIGUE ROC, [www.roc.asso.fr/](http://www.roc.asso.fr/)

Association nationale (régie par la loi de 1901) reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère de l'Ecologie au titre de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

110, bd Saint-Germain.

75006 PARIS

01 43 36 04 72

<sup>4</sup> <http://www.aspas-nature.org/>

<sup>5</sup> <http://www.antichasse.com/>

<sup>6</sup> <http://www.abolition-deterrage.com/>